

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
CARACTERISATION DE RESIDUS ISSUS D'UN ALLIAGE D'ALUMINIUM	752,87 €
CAMPAGNE D'ESSAIS DE TRACTION SUR EPROUVETTES EN ALLIAGE D'ALUMINIUM	1219,14 €
TRAITEMENT THERMIQUE SOUS AZOTE D'EPROUVETTES EN 316L	1308,35 €
ANALYSE D'ACIERS EN MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A BALAYAGE COUPLEE EDS - PREPARATION METALLOGRAPHIQUE	640,81 €
CARACTERISATION MICROSTRUCTURALE DE CYLINDRES DE DIFFERENTS MATERIAUX ET D'ECHANTILLONS REVETUS	2386,09 €
ANALYSES CHIMIQUES DE SURFACE (MEB – EDS) DE PIECES EN TITANE - ANALYSE DE SURFACE x4	442,04 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 10 septembre 2026



La Présidente
Hélène BOULANGER

21 SEP. 2026

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le